



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SEANCE DU JEUDI 06 JUILLET 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Secrétaire : George GÉLIE
Date de convocation : 27 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procuration : 14

Extrait n°CC-07-2023-157

Objet : Création de deux postes de Technicien Informatique (Support Applications).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Maurice BONTÉ, Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, George GÉLIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Stéphane LORDELLOT, Jonathan TABAR, Sainte-Rose CAKIN, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Christian RAPHA, Frédéric BUVAL, Christian PALIN, Annick CHARLEC.
 Philippe TRUCA (suppléant de Madame CASIMIRIUS).

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Patricia Athanase PALMONT à Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE, Kristelle RISAL à Stéphane LORDELLOT, Joseph PÉRASTE à Jean-Baptiste ROTSEN, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Joël Christine LINORD à Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Violaine DIAZ à Jean-Hugues MOMPHELE, Sarah ANGAMA à Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTÉ, Paulette RAPON à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Patricia Marie GUION-FIRMIN à Frédéric BUVAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER.

En cours de séance : Sylvie PALCY à Jonathan TABAR, Jean-Christophe BOULANGÉ à Annick CHARLEC, Fabienne LABRANCHE-GROUGI à Josette MASSOLIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Félix ISMAIN, Thierry MARÉCHAL, Justin PAMPHELE, Pamela PATRON, Gwladys COLER, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

En cours de séance : Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Belfort BIROTA.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code la Fonction Publique ;

Considérant le budget principal de CAP Nord Martinique ;

Considérant le tableau des effectifs de CAP Nord Martinique ;

Considérant que la Direction Informatique réseaux et télécommunication doit renforcer ses effectifs suite au départ de deux collaborateurs (un départ à la retraite et un décès) ;

Considérant par ailleurs que compte tenu des missions qui lui sont dévolues tant pour l'EPCI qu'en direction des 18 Communes membres, la Direction Informatique réseaux et télécommunication doit se doter des moyens humains nécessaires pour répondre aux sollicitations avec efficacité.

Le recrutement de deux techniciens spécialisés en informatique permettra dans un premier temps d'assurer ces missions ;

Considérant qu'il est proposé de créer et de pourvoir à deux postes de « Technicien support applications » dont les principales missions seraient les suivantes :

- Assurer l'administration, le suivi et l'assistance sur des applications logicielles métiers (métiers des collectivités locales),
- Veiller à la disponibilité et à l'intégrité des bases de données des logiciels métiers,
- Participer au suivi et à l'assistance sur les outils bureautiques et les outils collaboratifs,
- Participer à l'assistance sur les équipements informatiques des sites de CAP Nord Martinique (postes de travail, périphériques d'impression),
- Participer à la définition de la stratégie et aux choix d'infrastructures, d'équipements informatiques et applications métiers,
- Assurer une gestion de qualité de service ;

Considérant le descriptif des postes :

Cat	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Interne /Externe	Total
DGA-RESSOURCES					
B	Technicien Support Application	Technique	Technicien territorial Grade à créer	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	2

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

D'approuver la création des postes suivants au sein de la Direction Générale Adjointe Ressources :

Cat	Intitulés des postes	Filière	Situation au Tableau des effectifs	Interne /Externe	Total
DGA-RESSOURCES					
B	Technicien Support Application	Technique	Technicien territorial Grade à créer	Interne/Externe Ouvert aux contractuels	2

Article 2 :

Les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget principal de CAP Nord Martinique.

Article 3 :

Le tableau des effectifs de la collectivité est mis à jour.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 5 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 41

Contre : 00

Abstention : 01

Abstention déclarée : 01

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 31 juillet 2023

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT